

L'OUTRE-FORÊT TERRE D'AVENIR

N° 11 | DÉC 24

Le bulletin de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE

**L'Outre
Forêt** Alsace



L'OUTRE-FORÊT TERRE D'AVENIR

**Bulletin de la Communauté de
communes de l'Outre-Forêt**

Président : Paul HEINTZ

Directeur de publication :
Paul HEINTZ

Chef de publication, correcteur :
Olivier THOMASSIN

Rédacteurs : Jean-Claude KOEBEL,
Pierre MAMMOSSER,
Serge KRAEMER, Olivier ROUX,
Olivier THOMASSIN

Conception et réalisation :
Modern'Graphic

Imprimeur : Modern Graphic

Crédits photos :

Page de couverture ©Forum de l'architecture Marc
Klipfel

**Ce numéro a été tiré
à 7700 exemplaires**

ISSN 2803-5836

Dépôt légal : à parution

**Communauté de communes
de l'Outre-Forêt**

4 rue de l'École
67250 HOHWILLER
03 88 05 61 10

www.cc-outreforet.fr



Mesdames, Messieurs,

Nous vivons une période compliquée, les conflits font rage aux portes de l'Europe, le dérèglement climatique s'intensifie, la situation financière et politique de notre pays s'est fortement dégradée. Plus localement les défaillances d'entreprises se multiplient et le vieillissement de notre population s'accélère.

Face à ces défis, nous nous devons d'être exemplaires dans la gestion de l'argent public pour nos dépenses de fonctionnement. Notre Communauté de communes est structurée modestement, nous avons un exécutif réduit, peu de collaborateurs et une structure d'accueil réduite à sa plus simple expression. Grâce à cet effort de réduction des coûts, nous pouvons nous contenter de taux d'imposition deux fois plus faible que nos voisins. La réduction drastique de nos dépenses de fonctionnement nous a permis d'augmenter notre excédent de fonctionnement qui est passé de 300 000 euros en 2020 à plus d'un million en 2023.

Les excédents de fonctionnement ainsi qu'une chasse acharnée aux subventions nous ont permis d'augmenter fortement nos investissements (périscolaires, pistes cyclables et zones d'activités) sans recourir à l'emprunt depuis le début du mandat.

Notre endettement est passé de 1,73 millions d'euros en début de mandat à 1,18 millions d'euros à fin 2024.

La situation financière de notre collectivité est saine et nous permet de continuer nos investissements pour le développement de notre territoire et pour le bien-être de nos concitoyens.

Nos 37 km de pistes cyclables, réalisés en collaboration avec le pays de Wissembourg permettant de relier Betschdorf à Wissembourg via Soultz-sous-Forêts, et Hatten à Wissembourg via Seebach ont été dotés d'aires de repos et de pique-nique ainsi que de panneaux d'informations. Pour étoffer notre réseau de pistes cyclables, nous avons acheté le foncier nécessaire à la CEA pour la réalisation de la piste cyclable entre Betschdorf et Rittershoffen. D'autre part nous venons de recruter le maître d'œuvre pour la réalisation de 70 km de pistes cyclables supplémentaires en collaboration avec les Communautés de communes voisines.

Pour notre territoire il s'agit, d'une part, de relier Hatten à Soultz-sous-Forêts en passant par Hoffen et Oberroedern, et d'autre part, de relier Memmelshoffen à Schoenenbourg, Surbourg à Soultz-sous-Forêts et Kuhlendorf à l'axe Betschdorf/Soultz-sous-Forêts.

Nous ambitionnons de connecter l'ensemble de nos communes au réseau de pistes cyclables pour sécuriser nos concitoyens dans la pratique du vélo. Nous organisons également la formation des élèves du primaire à la bonne pratique du vélo, permettant ainsi aux futurs collégiens une certaine autonomie dans leurs déplacements avec un maximum de sécurité.

La réalisation de ces futures pistes se fera en collaboration avec le monde agricole pour limiter au maximum l'utilisation de terres agricoles.

Nous venons d'inaugurer l'école maternelle et le périscolaire de Betschdorf, l'école maternelle et le périscolaire de Surbourg, l'école primaire et le périscolaire de Schoenenbourg - Keffenach - Memmelshoffen - Retschwiller.

Les travaux ont démarré pour la construction de l'école primaire et le périscolaire de Hoffen, la demande de permis de construire pour le périscolaire de Rittershoffen vient d'être déposée, et nous travaillons à la construction d'un deuxième périscolaire à Soultz-sous-Forêts.

Toutes ces nouvelles structures ont été construites en collaboration avec les communes pour la partie école, la mutualisation de ces bâtiments entre l'école et le périscolaire nous permet des économies tant au niveau de l'investissement que du fonctionnement.

Nos enfants bénéficient de structures d'accueil modernes, agréables à vivre dans lesquelles ils peuvent évoluer en toute sérénité et en parfaite sécurité.

Le déploiement de nos structures périscolaires se terminera par Hatten dont le bâtiment actuel nécessitera une restructuration intégrale ainsi qu'un agrandissement conséquent.

Notre capacité d'accueil périscolaire était de 338 enfants en début de mandat, elle va passer à plus de 800 à la fin du mandat.

Cet effort d'investissement est justifié au vu des 1500 enfants de notre Communauté qui sont scolarisés en école primaire et du changement de leur mode de garde, les grands parents étant encore en activité professionnelle pour un grand nombre.

Nous allons également augmenter la capacité d'accueil pour les plus petits, à l'image du multi-accueil de Hohwiller qui a été inauguré l'an dernier. Nous allons construire en 2025, deux nouvelles structures d'accueil, une à Betschdorf et une à Soultz-sous-Forêts. Ces établissements nous permettront de pallier la diminution importante du nombre des assistantes maternelles du territoire.

L'Alsace du Nord doit faire face à un vieillissement de sa population qui est amplifié par le départ d'une partie de notre jeunesse. Notre territoire se doit d'être particulièrement attractif pour les jeunes couples notamment pour les modes de garde de leurs enfants.

La création d'emplois est le deuxième levier pour rajeunir la population, en fixant nos jeunes et en attirant de nouveaux talents.

La future zone économique de Hatten se précise, elle a été reconnue d'intérêt national et européen par l'État. Nous sommes en train de réaliser les études obligatoires pour ce type de projet. La surface retenue a été réduite à 40 hectares au lieu des 54 imaginés à l'origine, à cause de la présence de zones humides à fort enjeu environnemental. Cette réduction permet également de limiter l'impact pour nos agriculteurs.

La zone devrait être commercialisable au deuxième semestre 2026, et nous avons à ce jour de nombreuses sollicitations d'achat de terrain par de grands groupes industriels. Notre ambition est de créer un millier d'emplois directs et autant d'emplois indirects. Je vous rappelle que ces entreprises seront alimentées par la chaleur géothermale, énergie qui est complètement décarbonée et non polluante.

La venue de grandes entreprises va dynamiser l'offre d'emploi qui est aujourd'hui mise à mal par de nombreuses défaillances d'entreprises.

Les nouvelles recettes fiscales professionnelles qui vont en découler, nous permettront de vous proposer davantage de services en investissement dans les équipements sportifs, culturels ainsi que les mobilités sans augmenter la charge fiscale des particuliers.

Depuis peu la Communauté de communes a récupéré la compétence GEMAPI, il s'agit entre autres de la gestion et de l'entretien des cours d'eau mais aussi et surtout de la gestion des coulées d'eau boueuse et la prévention des inondations lors des intempéries. Pour ce faire, nous sommes accompagnés par le SDEA, nous sommes sur le point d'avoir un état des lieux complet pour la sécurisation de nos communes lors de phénomènes orageux.

Cet été, nous avons démarré les travaux en vue de réaliser un bassin de rétention pour sécuriser les habitants de Hohwiller, un deuxième chantier de ce type est prévu à Reimerswiller.

Début 2025, nous aurons les conclusions du bilan des travaux à réaliser notamment sur Surbourg mais aussi tout le long du bassin du Seltzbach avec les communes de Soultz-sous-forêts, Hoffen, Oberroertern, Stundwiller et Aschbach.

La renaturation de nos cours d'eau est également à l'étude, il s'agit notamment de corriger les erreurs du passé, l'époque où l'on imaginait dompter la nature est révolue.

Au vu des montants à investir, de l'ordre de 10 millions d'euros, nous devons étaler les dépenses sur plusieurs années et les hiérarchiser en fonction de leur efficacité à protéger nos concitoyens.

Mesdames, Messieurs, soyez assurés de l'engagement total de vos élus pour le bien commun, mes 4 Vice-présidents ainsi que l'ensemble des conseillers communautaires font preuve d'une implication totale pour le développement de notre communauté.

Je tiens à remercier mes cinq collaborateurs, leurs compétences, leur assiduité et leurs qualités humaines sont hors du commun. Une mention particulière à mon directeur général des services et ami, Monsieur Olivier THOMASSIN.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble du conseil communautaire et des membres du personnel, une bonne et heureuse année 2025.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Votre dévoué

Paul HEINTZ
Président de la Communauté de communes
de l'Outre-Forêt

SOMMAIRE

Création d'un parc d'excellence lié à l'énergie	4	Hébergement touristique	14
Fermeture de la bretelle de la D263	6	Conciergerie digitale	14
Label qualité accueil	7	Structures périscolaires	15
Renforcement de l'infrastructure d'accueil	8	Aménagements cyclables	17
Label qualité accueil	8	GEMAPI	18
Service vélos en libre-service	10	Ordures ménagères	21
Noël en Outre-Forêt	12	Loi climat	22

CRÉATION D'UN PARC D'EXCELLENCE SUR LE THÈME DE L'ÉNERGIE : UN PROJET SOUTENU AU PLUS HAUT SOMMET DE L'ÉTAT

Annoncé dans les précédentes éditions et notamment l'édition spéciale de décembre 2023, la Communauté de communes de l'Outre-Forêt s'est engagée dans la création d'un parc d'excellence sur le thème de l'énergie à Hatten, projet qui s'inscrit dans le cadre d'une réindustrialisation du territoire par la réutilisation de la géothermie profonde et en parfaite adéquation avec la stratégie bas-carbone instaurée par la loi du 17 août 2015.

Devant l'urgence climatique et les objectifs de neutralité carbone visés, la volonté nationale tend à réindustrialiser le territoire français pour accueillir des industries actrices de la transition écologique. **En mai 2024, par arrêté du ministre chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le projet du pôle d'excellence géothermique est devenu projet d'envergure nationale ou européenne (PENE)** dans le cadre d'un forfait national, et non au niveau régional ou infrarégional.

Le PENE de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt représente **50 hectares** sur un forfait national de 12 500 hectares votés pour 2021-2031

Un écosystème de travail mis en place pour penser l'aménagement du parc d'activités

La Communauté de communes s'est attelée à créer un véritable écosystème de travail pour mener à bien ce projet d'envergure. Pour ce faire, elle s'est attachée les services de bureaux d'études spécialisés à l'instar d'ACTIPOLIS comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage du projet, ARCHIMED pour la réalisation de l'étude d'impact environnemental et le dossier loi sur l'eau qui constitueront un dossier de demande d'autorisation environnementale, OTE Ingénierie en charge des procédures de zone d'aménagement concerté (ZAC) et de déclaration d'utilité publique (DUP), HYDROGEOTECHNIQUE pour la réalisation des études géotechniques sans oublier l'ADIRA, l'agence de développement d'Alsace qui accompagne et conseille la Communauté de communes. Un comité de pilotage composé d'élus et d'experts dans les domaines précités se réunit régulièrement pour faire un point sur l'avancement du projet mais également faire des arbitrages qui s'imposent.



Au regard du dimensionnement du projet, la réalisation d'un diagnostic archéologique a été prescrit par arrêté préfectoral. Ce diagnostic archéologique a été confié à Archéologie d'Alsace et s'est déroulé du 22 octobre dernier à la fin du mois de novembre. La remise du rapport de diagnostic est prévue pour le 1^{er} trimestre 2025. En cas de découverte de vestiges archéologiques, des fouilles auront lieu.

Un travail de concertation avec le monde agricole est engagé depuis la genèse du projet. En attestent le partenariat établi avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace et la SAFER et leur statut de membres du comité de pilotage. Pour relayer les décisions prises par ce comité sur le terrain, une délégation de représentants du monde agricole local, composée de trois personnes, a été créée en collaboration avec la Chambre d'Agriculture.

Une étude préalable d'impact et de compensation collective agricole, réalisée par la Chambre d'agriculture, a été menée pour mesurer l'impact de ce projet sur l'activité agricole et identifier les mesures compensatoires pour consolider et renforcer l'économie agricole locale.

Cet écosystème de travail va encore s'étoffer avec le recrutement de la maîtrise d'œuvre chargée de la réalisation de la ZAC retenue lors du conseil communautaire du 17 décembre.

Les premiers résultats des études environnementales

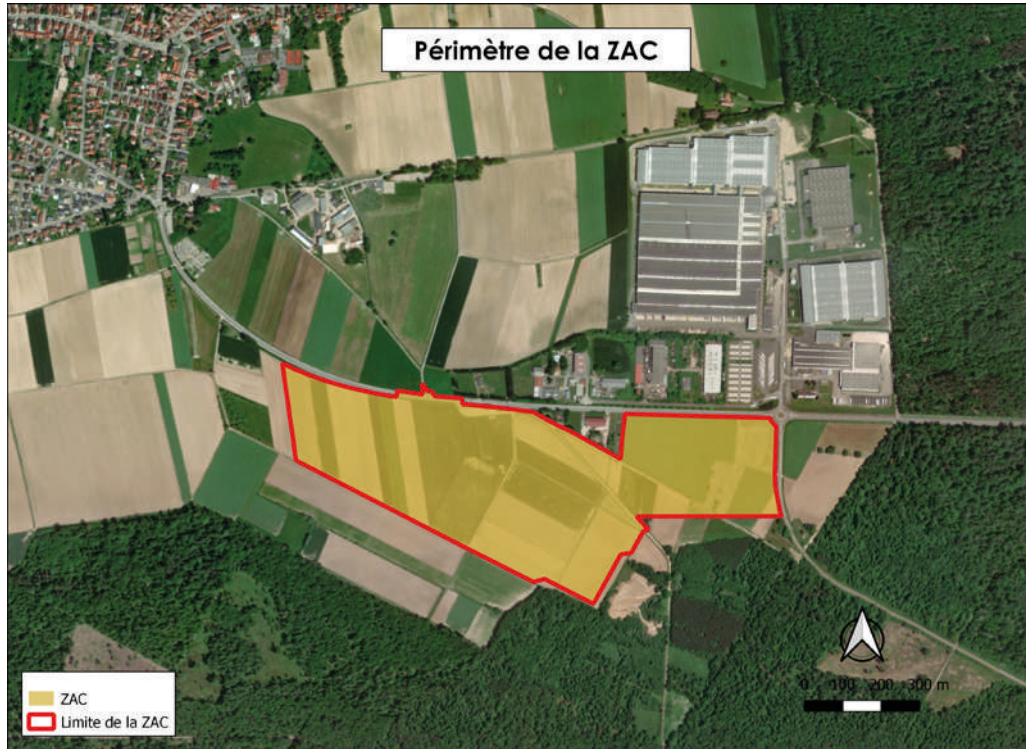
Les études faune flore habitats (hormis la saison hivernale) et zones humides ont été réalisées.

Afin de préserver au maximum la biodiversité et plus particulièrement les zones humides identifiées sur l'emprise du projet, le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a donc été revu à la baisse par la Communauté de communes. Soucieuse de l'environnement et des enjeux associés, la Collectivité étudie actuellement son projet sur une emprise réduite à 40 hectares.

Des acteurs à la recherche d'entreprises candidates à l'implantation

L'ADIRA et Invest Eastern France, service de l'agence régionale d'innovation et de prospection internationale « Grand E-Nov + », initiée et financée par la Région Grand Est accompagnent la Communauté de communes dans l'identification d'entreprises porteuses de projets d'investissement pour apporter une valeur ajoutée économique, industrielle et technologique sur le territoire de l'Outre-Forêt.

L'ambition de la Communauté de communes est d'attirer des entreprises respectueuses de l'environnement, à forte valeur ajoutée, avec un fort besoin d'emplois qualifiés inscrivant leur activité en cohérence avec la politique de développement économique de l'Alsace du Nord.



Outre-Forêt Géothermie

Le projet de parc d'excellence à Hatten
 Pour le développement économique, social et culturel des années à venir, la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt va créer à Hatten un parc d'excellence industrielle.

Source de développement
 Pour faire profiter pleinement les habitants du territoire des richesses qui seront produites grâce à l'exploitation de la chaleur et du lithium, l'ambition de la Communauté de Communes d'Outre-Forêt est de créer plus de 2000 emplois directs et indirects.

Source d'excellence
 C'est à Soultz-sous-Forêts, en Outre-Forêt, que l'expertise européenne en géothermie profonde a été développée. Les installations et bonnes pratiques de forage ont donc déjà été éprouvées depuis plusieurs années. L'exploitation de la géothermie permettra aussi de récupérer le lithium, naturellement contenu dans les eaux de notre sous-sol.

Source d'avenir durable
 La création de cette nouvelle zone d'activités est une source d'avenir durable pour la population locale avec le maintien des populations sur leurs lieux de vie et l'amélioration des services. Notamment renouvelable, décarbonnée et non intermittente, c'est aussi une source d'énergie durable pour le futur de notre territoire et de la grande.

Source de souveraineté
 Avec ses eaux géothermiques à forte concentration en lithium, la Communauté de Communes d'Outre-Forêt peut jouer un rôle majeur pour réduire la dépendance de la France des principaux pays producteurs, et garantir ainsi une souveraineté nationale et locale.

Car si le territoire de l'Outre-Forêt dispose d'un taux de chômage relativement faible, inférieur à 5%, il cache cependant une autre réalité, la fermeture d'entreprises, à l'image de Michelin, et la jeunesse qui quitte le territoire faute d'emplois qualifiés. Un projet donc créateur d'entreprises non délocalisables, pourvoyeur d'emplois pérennes, qui s'inscrit dans une stratégie de reconquête industrielle du territoire permettant de maintenir la croissance économique tout en tenant compte du réchauffement climatique et des contraintes environnementales. Une transition vers une économie et une gestion des ressources plus saine sur le plan du climat et de l'écologie.

Un planning contraint pour être en cohérence avec les besoins des entreprises

L'avancée des études actuelles laisse augurer un dépôt du dossier de saisine (étude d'impact) de l'autorité environnementale à la fin du premier trimestre 2025. Suivront l'approbation du dossier de création de la ZAC et l'organisation d'une enquête publique à l'automne 2025 puis l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC début 2026. Quant aux travaux, ils pourraient débuter à la fin du premier semestre 2026, permettant d'envisager un début de commercialisation fin 2026/début 2027.

retrouvez toutes les informations sur www.outre-foret-geothermie.fr

FERMETURE DE LA BRETELLE DE LA D263 UNE PROCÉDURE DE LONGUE HALEINE

Cela fait désormais plus de 5 ans que la bretelle permettant d'accéder à Sultz-sous-Forêts depuis la voie rapide en provenance de Wissembourg est fermée à toute circulation suite à un mouvement de talus survenu à l'issue des travaux de construction du magasin Leclerc.

Si la société SOULTZDIS accepte de réaliser les travaux de renforcement du talus sur son foncier privé, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) pourra engager les travaux de réparation de la bretelle en 2025.

La nomination d'un nouvel expert nourrit de nouveaux espoirs

Si les différentes démarches administratives et judiciaires menées jusqu'à présent n'ont pas permis d'aboutir à un consensus quant à la solution technique permettant d'entrevoir les travaux de réfection de la bretelle et encore moins à son financement, la nomination d'un nouvel expert par ordonnance du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 10 juillet 2024 nourrit de nouveaux espoirs.

Une première réunion d'expertise dans cette configuration s'est tenue le 18 octobre dernier. La majeure partie de cette réunion, qui a duré près de 5 heures, a été consacrée à la reprise de l'historique des faits depuis l'origine du projet jusqu'à aujourd'hui.

Des travaux de renforcement du talus nécessaires pour envisager le chantier de réfection de la bretelle

Le démarrage du chantier de réfection de la bretelle par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) est en effet conditionné aux travaux de stabilisation du talus par la société SOULTZDIS sur son terrain privé. L'accord de SOULTZDIS doit intervenir très rapidement, au plus tard d'ici fin janvier 2025, pour que la CeA puisse engager toutes les démarches administratives pour que les travaux puissent être réalisés par temps sec d'ici l'automne 2025 !

D'un point de vue financier, les travaux de stabilisation du talus sont évalués à près de 100 000 euros. Ceux de la bretelle sont quant à eux estimés à près de 700 000 euros.

La CeA s'est engagée à préfinancer l'ensemble des travaux. Charge au juge de procéder à la hiérarchisation des responsabilités des parties pour rembourser à la CeA le préfinancement des travaux.



LE LABEL QUALITE ACCUEIL DEVIENT LE LABEL COMMERCANT D'ALSACE

Cette démarche appelée jusqu'à présent "Label Qualité Accueil", marque depuis déjà 15 ans l'engagement de la CCI auprès des commerçants, artisans et prestataires de services pour les accompagner à satisfaire leurs clients et leur proposer une démarche qualité professionnelle.

L'évaluation de la qualité de l'accueil du point de vente est réalisée via un audit « client mystère » effectué par un cabinet indépendant mandaté par la CCI. 54 critères de mesures, tant sur l'intérieur que l'extérieur du point de vente, que sur la présence web, l'accueil téléphonique ou encore l'accueil conseils en magasin, sont évalués lors de deux visites réalisées entre le mois de février et le mois de septembre.



@CCI Alsace Eurométropole

L'engagement sans faille de la Communauté de communes aux côtés de la CCI

Convaincue depuis de nombreuses années du bien-fondé d'une telle démarche qui contribue à renforcer l'attractivité du point de vente au travers d'un service de qualité, élément clé de la préservation du commerce de proximité, en particulier en centre-ville, la Communauté de communes de l'Outre forêt a décidé d'une part de reconduire son soutien à cette édition 2024, et d'autre part d'augmenter encore sa participation financière pour la porter à 164 euros HT au profit du commerçant qui participe. Le restant à charge n'étant plus que de 100 euros pour le commerçant.

Cette décision s'inscrit dans une démarche globale de soutien de la Communauté de communes aux commerces de proximité, et à la vitalité des centres-bourgs, dans le cadre d'une étroite coopération avec la chambre de commerce, et la mise en place de dispositifs à l'image de la conciergerie digitale.

5 commerces de l'Outre-Forêt récompensés en 2024

Les efforts fournis par les commerçants sont récompensés par la remise des trophées aux lauréats dans le cadre d'une cérémonie qui s'est tenue le 14 novembre dernier à l'Espace Grappelli à Mertzwiller. Pour le territoire de l'Outre-Forêt, ce sont 5 commerçants de Soultz-sous-Forêts qui ont été mis à l'honneur.



@CCI Alsace Eurométropole

- A l'Ô de Rose
- Garage MEYER
- ART Automobiles
- Web In Informatique
- La Lunetterie Soultzoise

Les lauréats ont été chaleureusement félicités par le Président de la Communauté de communes, le Maire de Soultz-sous-Forêts et le Vice-président en charge du développement économique.

Souhaitons que le cru 2025 fasse des émules auprès de nouveaux commerçants !

LA RÉALISATION DU RENFORCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION TOURISTIQUE

Depuis le début du mandat la Communauté de communes a engagé une politique de développement de la fréquentation touristique du territoire en s'appuyant sur le tourisme de nature. La randonnée, qu'elle soit pédestre ou cyclo, est au cœur de ce type de tourisme. Fort de l'édification du nouveau réseau cyclable, et d'un existant significatif de sentiers pédestres, la Communauté de communes a engagé le déploiement d'un ensemble d'aires de services et d'aires de repos, tout au long de ces voies de mobilités douces, afin d'accueillir les randonneurs dans les meilleures conditions. Elle a, par ailleurs, décidé de renforcer l'information à l'intention de nos visiteurs en installant des écrans interactifs à Soultz-sous-Forêts, à Surbourg, à Hatten, et à Betschdorf. L'année 2024 a été consacrée à la mise en place de l'ensemble du dispositif.

Le mobilier des aires de repos est en place

Rappelons que les aires de repos sont équipées de tables de pique-nique, de bancs, de supports vélos. La configuration a été complétée de poubelles selon le souhait des communes d'implantation.



Aire de repos de Surbourg

Concrètement vous trouverez ces aires de repos dans les lieux suivants :

Commune	Localisation	Voies de circulation douces à proximité	Future aire de services
Aschbach Betschdorf	A l'entrée nord d'Aschbach	Piste cyclable n° 66	
	ESCAL	Piste cyclable n° 52	
	Sortie forêt im Stein	Piste cyclable n° 24	Aire de services
Hatten	Bunker de Reimerswiller		
	Dans la forêt vers Niederroedern	Piste cyclable n° 52	
	A hauteur de l'aire de covoiturage	Piste cyclable n° 52	
	Musée de l'Abri	Piste cyclable n° 52	Aire de services
Hoffen Memmelshoffen	Nord de Hoffen	Sentier ligne Maginot	
	Au cœur du village	GR531	
Oberroedern	Casemate Rieffel	Future piste cyclable D	
		Sentier ligne Maginot	
Rittershoffen Schoenenbourg	Sortie vers Hatten	Piste cyclable n° 52	
	Aire d'équitation	Future piste cyclable D	
Stundwiller-Keffenach	Gaensmuhl	Sentier circulaire	
		Piste cyclable n° 54	
		Future piste cyclable D	
Soultz-sous-Forêts	A l'entrée du parc du Bruehl	Saint Jacques de Compostelle	
		Piste cyclable n° 54	
		Future piste cyclable D	
		GR531	
		Sentier vers Marienbronn	
		Saint Jacques de Compostelle	
Stundwiller Surbourg	Aire d'animation de Hohwiller	Sentier du sel	
		Piste cyclable n° 54	
		Piste cyclable n° 66	
		Saint Jacques de Compostelle	
Ancienne gare		Compostelle	
		Piste cyclable n° 52	Aire de services

Les aires de services devront encore accueillir des équipements complémentaires, en particulier des bornes d'autoréparation. Il faudra aussi mettre à disposition, à proximité, un point d'eau, des toilettes et des bornes de recharge pour VAE.

Les aires de repos ont aussi été dotées de panneaux d'information et d'une signalétique



Si la signalétique de proximité n'a pas posé de difficultés particulières, l'élaboration des panneaux d'information à installer dans les aires de services et de repos a fait l'objet d'un intense processus de création et de concertation.

La commission tourisme de la Communauté de communes s'est sérieusement penchée sur le dossier de l'information touristique dès le mois de novembre 2023. Elle a rapidement constaté que la mise en place d'un système d'information intégré, s'appuyant sur un socle numérique conséquent, constituait un projet d'ensemble dont le coût et la temporalité étaient peu compatibles avec la nécessaire mise en place d'une information opérationnelle sur les aires de repos dans des délais acceptables.

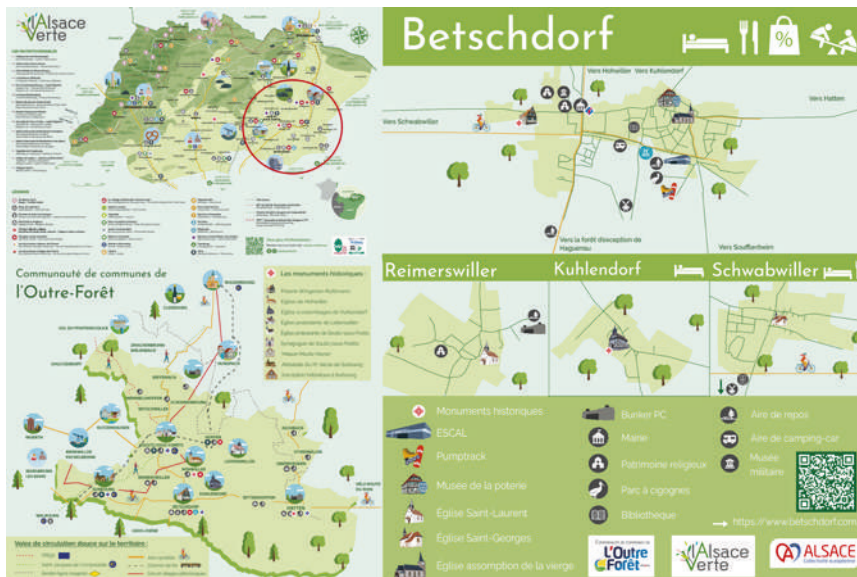
La commission a donc décidé de s'orienter vers un modèle adapté au terrain, avec une triple vision : le périmètre de l'Alsace Verte, le territoire de la Communauté de communes et son environnement immédiat, et le détail de la commune ou le secteur d'implantation du panneau. Avec un objectif : **mettre en évidence les richesses touristiques du territoire, et les voies de circulations douces pour y accéder.**

C'est Hélène Grutzner, graphiste à la Communauté de communes de l'Outre-Forêt (CCOF) à l'époque, qui a mis en forme une première version du panneau. Ce premier jet a été décliné en 8 versions : Aschbach-Stundwiller-Oberroedern, Betschdorf et ses communes associées, Hatten-Rittershoffen, Hoffen et ses communes associées, Keffenach-Retschwiller-Memmelshoffen, Schoenenbourg, Soultz-sous-Forêts-Hohwiller, Surbourg.

Ces versions ont ensuite été confrontées avec la vision des acteurs du territoire lors d'une grande réunion, le 14 mars 2024, à La Saline de Soultz-sous-Forêts. Étaient conviés à cette concertation : les membres de la commission tourisme et les maires de la CCOF, les référents des différents édifices, musées et lieux touristiques du territoire, les représentants du Pays de Wissembourg et de Sauer-Pechelbronn, les représentants du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et de la CeA.

Cette réunion sera suivie de nombreuses concertations bilatérales, qui vont permettre de préciser les choses, et aussi de donner une visibilité maximum aux richesses touristiques de la Communauté de communes, notamment les huit monuments historiques qui jalonnent le territoire.

Restait à choisir le support. Sur la base d'un modèle permettant de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite : c'est l'offre de la société Gerner qui a été retenue.



Enfin la Communauté de communes a déployé le réseau d'écrans tactiles pour compléter l'accueil et l'information de nos visiteurs

Le premier écran a été installé sur le parvis de la gare de Sultz-sous-Forêts dès le 25 janvier 2024.

Les premiers pas n'ont pas été de tout repos. A bien des égards il s'agissait d'une première : installation du logiciel issu d'un appel à projet de l'ADT – Alsace Destination Tourisme – dans un matériel d'un constructeur distinct, ajustement de la netteté de l'affichage sur l'écran, installation de l'écran en extérieur, fonctionnement hors de toute assistance humaine.

Les tâtonnements ont duré plusieurs mois. Une fois le dispositif stabilisé, les trois autres écrans ont été installés à Surbourg, Hatten et Betschdorf.



Le projet en quelques chiffres



LA GARE DE SOULTZ-SOUS-FORÊTS VA ÊTRE DOTÉE D'UN SERVICE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE EN 2025

En 2023 la fréquentation de la gare de Sultz-sous-Forêts a continué à progresser. Avec 218.085 voyageurs, et 272.606 personnes en incluant les accompagnateurs, elle est, après Wissembourg, la gare la plus fréquentée au Nord de Haguenau. Consciente du potentiel que représente ce niveau de passages, la Communauté de communes a entrepris une démarche pour faire de la gare un réel pôle de services. Les implantations de l'écran interactif d'informations touristiques et de la conciergerie digitale, début 2024, s'inscrivent dans cet objectif. Un autre défi réside dans « le dernier kilomètre » du voyageur TER. C'est dans cet esprit que la Communauté de communes a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région pour la mise en place d'un service vélos en libre-service (VLS) en gare. Notre candidature a été retenue et la gare de Sultz-sous-Forêts va faire partie, en compagnie de Wissembourg et de Haguenau, des 52 premières gares du Grand Est à être dotées de ce service.

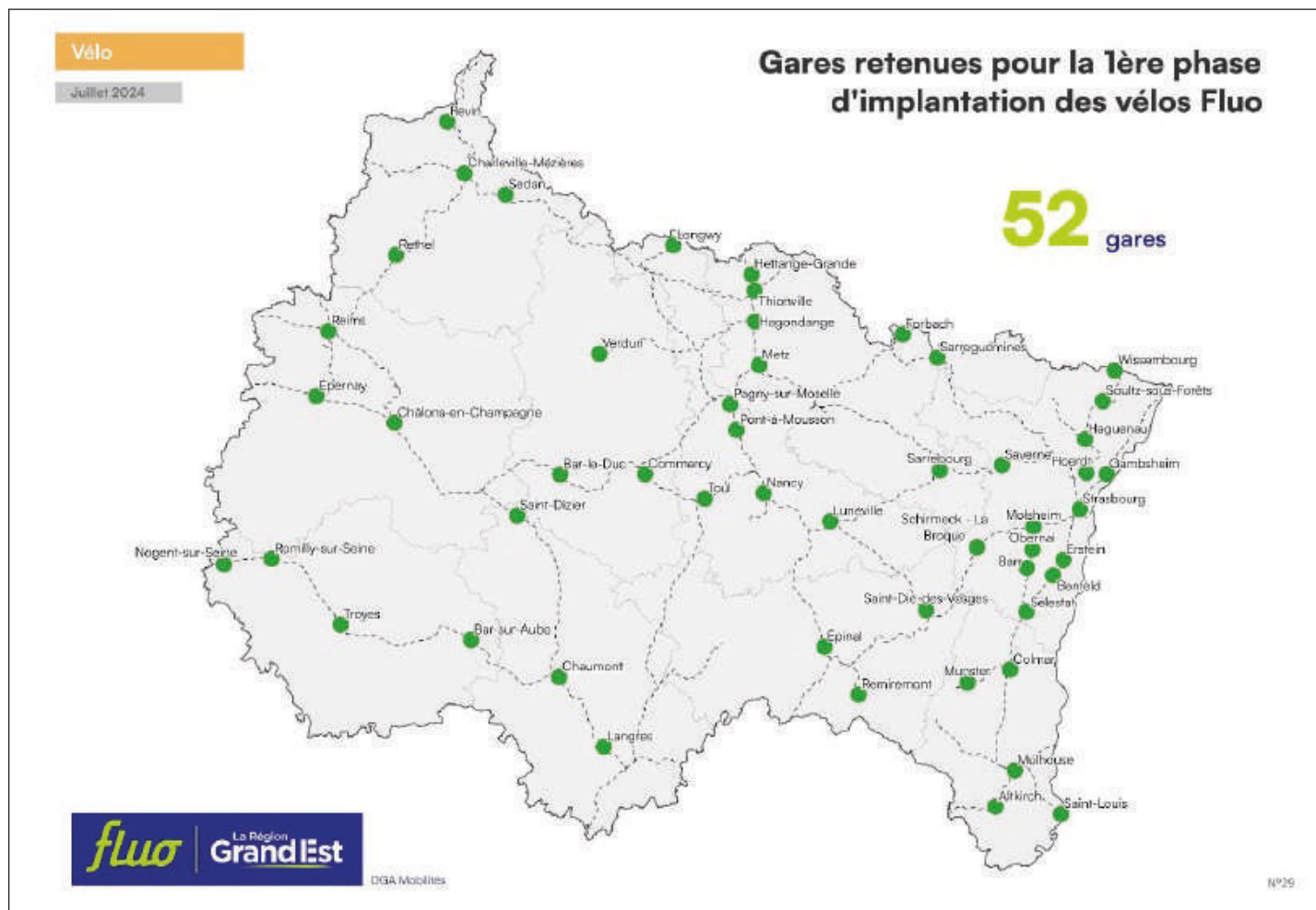
Un service orienté vers les déplacements occasionnels,

L'opération fait partie du plan vélo 2022-2028 de la Région. Il s'agit de renforcer l'intermodalité train + vélo dans le cadre d'un service unifié de location de vélos dans 52 gares. L'objectif est d'offrir aux usagers du TER une solution pour le « dernier kilomètre », en cas de déplacements occasionnels.

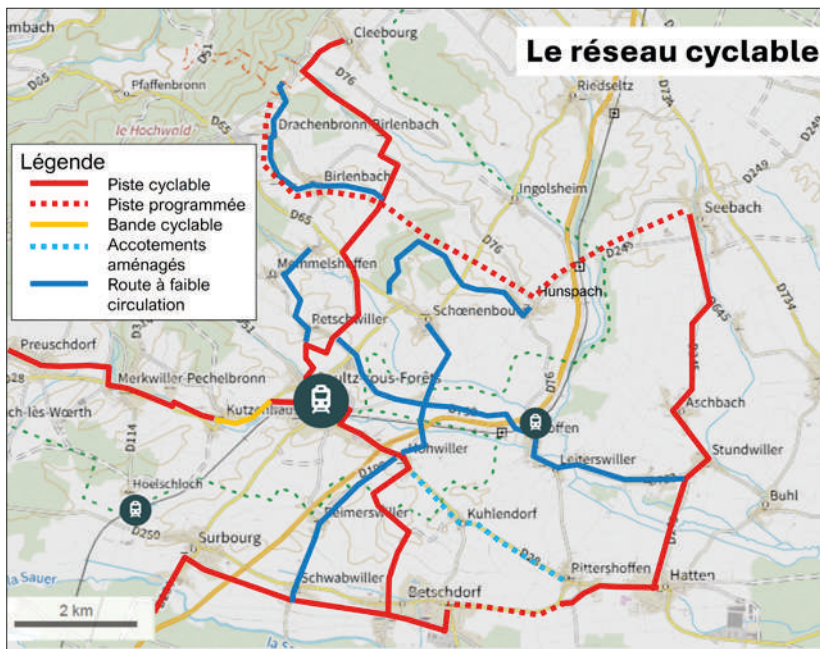
Le service ressemble aux systèmes VLS déjà en vigueur dans certaines agglomérations, mais avec des caractéristiques propres. Les vélos sont exclusivement en assistance électrique (VAE). La location est en boucle fermée, c'est-à-dire qu'il faut rendre le vélo là où on l'a pris. La durée de location vise un usage à la journée, éventuellement du jour au lendemain, en nombre d'heures. La tarification va être fixée en conséquence.

Le service sera accessible 7/7 jours 24/24 heures, grâce à des stations automatiques.

La mise en ouvre est programmée pour mai 2025



Un service qui va s'appuyer sur un réseau cyclable qui favorise l'accès sécurisé aux « générateurs de flux » du territoire



Quelques exemples :

Pôles économiques			
Sites	ZA Betschdorf	ZA Hatten	ISRI
Distance en km	7	10,2	6,3
Sportif			
Sites	Piscine Betschdorf	Piscine Drachenbronn	
Distance en km	7	8	
Hébergement		Médico-social	
Sites	Hôtel à l'étoile	EHPAD Betschdorf	
Distance en km	6	7	

La construction des axes A et B du réseau cyclable par les Communautés de communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre-Forêt, complétée, à partir de 2025, des axes C et D, va donner une véritable pertinence à la mise en œuvre du service VLS dans les gares de Sultz-sous-Forêts et de Wissembourg.

Mais, dès à présent, en prenant en compte les accotements aménagés et les routes à faible circulation, le réseau cyclable offre un accès sécurisé à de nombreux « générateurs de flux ».

Malgré l'orientation résolument « occasionnelle » du service, il pourra donc être un facteur incitatif à l'utilisation des transports en commun pour accéder à certains pôles d'animation du territoire.





Les sept communes participantes ont contribué à l'authenticité de la manifestation à travers leur identité propre

À **Aschbach** le traditionnel marché rural a donné une nouvelle visibilité au Christkindel aux côtés du Père Noël. Une manifestation également rehaussée par un tour de chant au milieu de l'après-midi et un repositionnement du marché.

Soultz-sous-Forêts a débuté par un atelier de bougies dès les 23 et 24 novembre. Puis, à partir du 29 novembre, pendant quatre semaines, la ville a revêtu ses habits de fêtes. Avec un florilège d'animations, les visiteurs ont été entraînés dans l'univers du Christkindel et des lumières de Noël. Au cœur du marché de Noël, les déambulations de Bulle de Nuit, des Reines des Glaces, et des Dentelles d'Echass ont plongé les visiteurs dans un univers féérique. Le spectacle de clôture, Horloges Célestes (Cie Elixir), présenté le 22 décembre, a illuminé les yeux des visiteurs grâce à des prouesses circassiennes et des effets de pyrotechnie. Le Christkindel a particulièrement été mis en lumière, à la Sainte Lucie, lors de son arrivée à dos de cheval blanc. Les contes à la médiathèque et les concerts dans les églises ont complété le programme.

A **Kuhlendorf**, le 1^{er} décembre, la balade contée à travers le village, richement décoré, a dévoilé tous les aspects du « mystère du Christkindel ». Un moment fort, comme chaque année.

NOËL EN OUTRE-FORÊT A FAIT REDÉCOUVRIR

« LE MYSTÈRE DU CHRISTKINDEL »

Au moment où vous lisez ces lignes le grand livre de la neuvième édition de Noël en Outre-Forêt vient de se refermer. Une édition consacrée cette année au « mystère du Christkindel », un personnage de Noël qui a longtemps marqué la période de Noël dans notre territoire. Une édition dans laquelle chacune des sept communes participantes a contribué, à travers son identité propre, à l'authenticité des festivités.

Le Christkindel, personnage de Noël incontournable jusque dans les années 1950

Le Christkindel a été, jusqu'au milieu du XX^e siècle, un personnage central de Noël en Alsace. Accompagné de l'effrayant Hans Trapp, chargé de réprimander les enfants turbulents, le Christkindel distribuait les cadeaux aux enfants.

C'est en 1570 que naît la coutume en Alsace. En cette année la ville de Strasbourg est devenue protestante. Les autorités de la ville estiment que c'est à l'enfant Jésus de distribuer les cadeaux, et non au Saint Nicolas. Incarné par une jeune fille, le personnage du Christkindel va progressivement s'imposer dans toute l'Alsace et devenir un incontournable des festivités de Noël jusque dans les années 1950.

A **Surbourg** Noël a été à l'honneur les 7, 8, 21 et 22 décembre, au pied et au cœur de l'abbatiale. Lors du premier week-end, le « mystère du Christkindel » a été magistralement mis en scène en inscrivant les Noëls d'Antan dans la magie des lieux et le deuxième week-end a été rehaussé par le traditionnel concert de Noël des Harzwuet.

A **Betschdorf**, après le shopping de Noël du 17 novembre et le concert du 8 décembre, le point d'orgue des animations, a eu lieu les 14 et 15 décembre avec, notamment, la pièce de théâtre « Alice au pays de Noël ». Le Christkindel a eu toute sa place dans ce spectacle. La bibliothèque, a, de son côté, contribué à l'animation de Noël en contes et en ateliers.

Après avoir mis en lumière la crèche du sentier des crèches le 29 novembre, **Hatten** a aussi été à l'heure de Noël les 14 et 15 décembre, avec un moment fort, le spectacle de rue « Le Christkindel à Chateauponsac ». Ce spectacle a évoqué comment les Hattenois, évacués à Chateauponsac, en Haute-Vienne, en 1939, ont fêté Noël avec leurs hôtes, tout en échanges et partages des coutumes et traditions. Encore une fois Hatten a su inscrire les animations de Noël dans l'histoire tragique de la commune. Le traditionnel concert de Noël du dimanche après-midi a constitué l'autre temps marquant du week-end.

Enfin, le 20 décembre, à **Hohwiller**, « le mystère du Christkindel » a été invoqué dans le décor de l'église Saint Jean-Baptiste du XV^e siècle, à la lumière d'un tapis de bougies.



LES BRÈVES

Hébergement touristique : le nouveau parc pour camping-car de Betschdorf

Dans la précédente édition de Territoire d'Avenir, nous avons constaté que pour progresser en termes d'hébergement touristique, trois pistes se dégagent : continuer à développer les aires d'accueil des camping-cars, favoriser l'implantation d'au moins un hôtel, et renforcer les locations saisonnières.

Les derniers relevés de la taxe de séjour montrent que les locations saisonnières progressent nettement, et que de nouveaux hébergements sont créés. Un grand merci aux acteurs qui contribuent au développement de notre économie touristique.

La ville de Sultz-sous-Forêts engage, de son côté, une démarche pour créer une nouvelle structure de gîtes au sein d'un de ses immeubles.

Enfin, l'année 2024 a vu la très belle réalisation du nouveau parc d'accueil pour camping-cars de Betschdorf. Une structure qui ne désemplit pas...



CCI VOUS
Commerces
Direction Commerce et Activités de proximité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUTRE-FORÊT

Conciergerie digitale à Sultz-sous-Forêts

HOHWILLER/97

Malgré ses 73 ans, Pierre Mammosser, vice-président de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, est convaincu de l'importance du numérique pour la survie des commerces de proximité. Le 25 janvier dernier, sur les conseils de la CCI, il a mis en place, dans le cadre de la politique communautaire, une conciergerie digitale à la Gare de Sultz-sous-Forêts. Texte : Dorothea Keller

En 2021, la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, qui regroupe 13 communes et 19 localités, a commandé à la CCI une étude « Panorama Commerce et Consommation » visant à soutenir le commerce de proximité et à dynamiser les centres-villes du territoire. À l'horizon de la zone commerciale en périphérie de Sultz-sous-Forêts, les 128 commerces indépendants, dont 64 non-alimentaires et 25 services, ont eu besoin d'un peu d'énergie pour favoriser leur croissance. Un diagnostic a permis d'identifier leurs forces et leurs faiblesses, puis une feuille de route en cinq volets a notamment préconisé l'offre de nouveaux services, tels que la mise en place d'une conciergerie digitale.

Drive Cube

En 2018 déjà, une opération au succès mitigé avait été engagée dans la communauté de communes avec la création d'un anruaire en ligne pour « faire vivre les commerces dans et hors les murs ». Le 25 janvier dernier, 28 casiers « click&pick and collect » de trois tailles différentes ont poussé sur le parvis de la gare, de cette « locomotive économique », ou transitant près de 270 000 voyageurs par an. Les travailleurs urbains vivant à la campagne par exemple peuvent passer commande sur le site internet ou directement par téléphone auprès du commerçant qui a souscrit une convention gratuite d'utilisation du Drive Cube. Ils récupèrent leurs achats 24 heures sur 24, même en dehors des heures d'ouverture du magasin, en flashant un QR Code et en renseignant un code à usage unique reçu par SMS et par e-mail.

Un vrai outil de développement

À l'image des boîtes à clés Airbnb, mais en bien plus sécurisé, leur usage est transversal entre le vendeur et l'acheteur pour des échanges ou des cas de retouches sur des vêtements. Si elle se révèle concluante, cette première expérimentation pourrait être couplée à d'autres activités comme la location de vélos, alors que la dimension multimodale de la gare va être renforcée avec le prolongement du réseau de pistes cyclables. Pierre Mammosser, qui a connu l'émergence souvent chaotique du commerce en ligne dans une vie antérieure dans la grande distribution, garde l'espoir de « faire de ces casiers connectés un vrai outil de développement et de différenciation des commerces de proximité ».

Communauté de communes de l'Outre-Forêt
15 rue des 17 codes à Hohwiller - CEJ 031 231 011 110

« Une étude « Panorama Commerce et Consommation » visant à soutenir le commerce de proximité et à dynamiser les centres-villes du territoire »

ACCOMPAGNEMENT CCI

- Étude à destination des collectivités : « Panorama Commerce et Consommation », diagnostic et feuille de route

Contact : **Stéphane Moser** - 06 00 24 98 36 - s.moser@alsace.cci.fr

Le concept gère digitale Drive Cube propose également aux commerçants un système de paiement en ligne.

Malgré une certaine difficulté à s'inscrire dans le contexte de la distribution locale, à côté des casiers installés devant les trois supermarchés de la localité, l'initiative suscite un indéniable intérêt hors les murs. Que ce soit dans le Point Eco Alsace, le magazine de la CCI Alsace Eurométropole, ou que ce soit lors de la matinée du PETR, destinée aux évolutions du commerce.

A charge pour les commerces de proximité du territoire, auxquels ce dispositif est destiné, à s'approprier complètement l'outil ...



@PETR Alsace du Nord

LA POURSUITE DU DEPLOIEMENT DE STRUCTURES PERISCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE

Le renforcement de l'attractivité du territoire par le développement de structures périscolaires figurait parmi les actions phares fixées en début de mandat. La volonté politique de répondre aux besoins en augmentation constante des familles et d'assurer l'équité d'accès au service périscolaire est en passe d'être réalisée. En attestent les récentes inaugurations de structures petite enfance jumelées aux nouvelles écoles sur notre territoire !

Des inaugurations en grande pompe



Coupé de ruban à Betschdorf

Le second acte s'est tenu le 19 octobre 2024 avec l'inauguration du groupe scolaire et périscolaire à Schœnenbourg. Cette structure de 1 211 m² dont 500 m² dédiés aux activités périscolaires dispose d'une capacité d'accueil de 70 enfants pour les enfants des Communes de Retschwiller, Memmelshoffen, Keffenach désormais regroupés au sein du groupe scolaire de Schœnenbourg et naturellement aux enfants de Schœnenbourg. Un investissement total de près de 2,85 millions d'euros dont 1,34 millions d'euros pour la partie périscolaire portée par la Communauté de communes.



Coupé de ruban à Schœnenbourg



Coupé de ruban à Surbourg

En l'espace de six semaines, pas moins de trois nouveaux bâtiments d'accueils périscolaires, représentant des investissements importants liés à l'enfance, auront été inaugurés sur le territoire de l'Outre-Forêt.

C'est l'inauguration de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire à Betschdorf qui a ouvert le bal le 28 septembre 2024. Un investissement de plus de 5 millions d'euros pour ce bâtiment de près de 1 700 m², dont 670 m² pour 2,2 millions pour l'accueil périscolaire de 90 places et aussi l'école maternelle avec 6 salles de classes permettant d'accueillir 150 élèves. Ce nouvel équipement porte la capacité d'accueil à 220 places d'accueil périscolaires au sein de la commune de Betschdorf.

Le clap de fin s'est tenu le 9 novembre dernier avec l'inauguration de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire à Surbourg disposant d'une capacité de 65 enfants. Un investissement global d'un peu plus de 2,7 millions d'euros pour ce bâtiment de 860m² dont 1,5 millions d'euros pour la partie périscolaire.

Ces trois inaugurations ont toutes un point commun, elles ont en effet été rendues possibles grâce à la volonté commune des élus du territoire de créer des structures mutualisées comportant des espaces partagés entre l'école et le périscolaire, mais également au soutien financier indéfectible des partenaires que sont la C.A.F, l'Etat, la CeA, la Région Grand-Est et de l'Agence de l'Eau pour le projet de Schœnenbourg au nom de la qualité environnementale du projet et notamment l'absence de rejet d'eau dans le réseau d'assainissement.

De nouvelles constructions en ligne de mire

Annoncés dans la précédente édition du bulletin intercommunal, les travaux inhérents à la construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire à Hoffen ont démarré à la fin de l'été. L'ouverture est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2025 et permettra d'accueillir jusqu'à 70 enfants sur les temps périscolaires pour les enfants de la Commune et de ses communes associées Hermerswiller et Leiterswiller qui seront regroupés sur un seul site.



@Forum de l'Architecture

Pose des pré-murs sur le chantier du groupe scolaire et périscolaire à Hoffen



Le Conseil communautaire a validé le 6 novembre dernier l'avant-projet définitif du futur accueil périscolaire de Rittershoffen d'une capacité d'accueil de 50 enfants. Le permis de construire a été déposé au début du mois de décembre. Cette temporalité laisse augurer une ouverture pour la rentrée scolaire de septembre 2026.

L'extension de la structure périscolaire à Soultz-sous-Forêts qui a atteint sa capacité maximale d'accueil est à l'étude. Une centaine de places supplémentaires devraient être construites. A Hatten, des réflexions vont être menées en 2025 pour procéder à un rajeunissement de la structure.

Au terme du déploiement du schéma des structures périscolaires, le territoire disposera de plus de 800 places d'accueil périscolaire soit plus de 450 places supplémentaires sur ce mandat permettant ainsi d'accueillir plus de la moitié des enfants scolarisés sur le territoire.

AMENAGEMENTS CYCLABLES

Des axes A et B à inaugurer et des axes C et D à déployer

Les 37 km d'aménagements cyclables réalisés à l'échelle des territoires de l'Outre-Forêt et du Pays de Wissembourg sont opérationnels depuis la fin de l'année 2023. L'inauguration prévue dans un premier temps courant de l'été 2024 a dû être décalée en raison des travaux de reprise des accotements et des problèmes de pérennité du platelage en composite des passerelles. Divers travaux de reprise des talus par apport de terres végétales et d'engazonnement ont été effectués cet automne pour d'une part supprimer les morceaux de verre présents dans la structure d'origine et apporter de la stabilité aux talus en cas de fortes pluies et éviter ainsi le phénomène de ravinement.

Quant aux passerelles, vous avez sans doute constaté la casse de planches sur certaines d'entre-elles nous contraignant à fermer leur accès pour des raisons évidentes de sécurité. Si l'origine de la casse de ces planches n'est pas formellement définie, leur solidité et leur pérennité ont clairement été remises en cause. L'option de la pose d'un platelage en acier galvanisé a été retenue. Le remplacement devrait être effectué lors du premier trimestre 2025 laissant ainsi augurer l'inauguration de ces itinéraires avant l'été 2025.



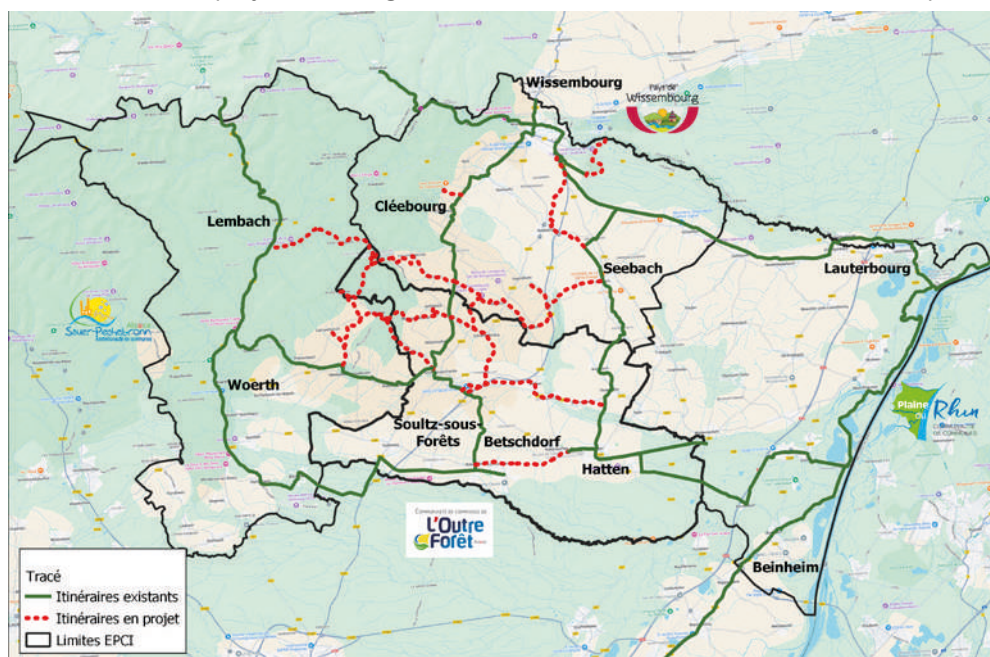
Près de 70 km supplémentaires en ligne de mire

Le second acte d'aménagements cyclables a démarré dès 2023 par la réalisation d'un schéma cyclable à l'échelle des Communautés de communes Sauer-Pechelbronn, du Pays de Wissembourg de l'Outre-Forêt et de la Plaine du Rhin avec pour objectifs la réalisation de deux axes supplémentaires de près de 70 km estimés à 6,3 millions d'euros hors taxes dont 2,1 millions pour l'Outre-Forêt :

- **Un axe C d'environ 28km** reliant Wissembourg au Chemin des Cimes à Drachenbronn en passant par les communes de Seebach, Hunspach et le Fort de Schoenenbourg
- **Un axe D de près de 40 km** reliant Beinheim à Lembach en passant par Hatten, Soultz-sous-Forêts, Lobsann et Woerth

Ce schéma a été validé par l'ensemble des collectivités et la désignation de maîtrise d'ouvrage pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux d'aménagement de ces axes a été confiée à la Communauté de communes de l'Outre-Forêt.

Les missions de la maîtrise d'œuvre, retenue lors de la séance du conseil communautaire du 17 décembre 2024, consistent en la réalisation d'un projet d'aménagement basé sur le schéma validé et tenant compte des objectifs des aménagements fixés par



les collectivités à savoir réaliser des itinéraires à vocation touristique, utilitaires et de loisirs pour poursuivre la promotion de l'usage du vélo et renforcer l'attractivité touristique du territoire. A l'instar des axes A et B, la sobriété foncière sera le leitmotiv de l'élaboration de ces futurs axes. Les chemins existants, ruraux ou d'exploitation, seront donc utilisés autant que possible.

D'un point de vue temporel, le démarrage des travaux sera conditionné par la nature des tracés retenus et des études potentielles qu'ils nécessitent (dossier loi sur l'eau, étude faune-flore, géotechniques, étude d'impact...).

Pour le territoire de l'Outre-Forêt, l'objectif affiché est d'engager les travaux de cet axe D d'ici la fin du mandat sous couvert de l'absence d'études complexes à réaliser et de la poursuite du soutien financier des partenaires que sont, l'Etat, la Région Grand-Est et la CeA.

POINT SUR LA COMPÉTENCE GEMAPI

La GEMAPI est une compétence qui découle des deux lois de décentralisation qui ont précisé la gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que les obligations des collectivités en matière de prévention des inondations.

La compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », plus souvent dite « Compétence GEMAPI », est un bloc de compétences confié aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de manière obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018 pour mieux concilier urbanisme, prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques au niveau des territoires. La GEMAPI est exercée par le SDEA suite au transfert exhaustif de cette compétence par la Communauté de communes.

Quels financements pour quelles actions ?

La seule source de financements créée pour la mise en œuvre de la compétence est la taxe GEMAPI. C'est la Communauté de communes qui fixe son montant. La loi prévoit un double plafond du montant de cette taxe :

- un montant maximum de 40 euros par habitant
- un montant global annuel ne pouvant être supérieur aux dépenses prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement de la compétence GEMAPI.

Pour le territoire de l'Outre-Forêt, le montant de la taxe GEMAPI correspond actuellement à environ 6 euros par habitant. Ce montant a permis dans un premier temps d'assurer le transfert de la compétence au SDEA, de réaliser les études préalables pour quantifier le risque d'inondation sur les têtes de bassins versants et réaliser le diagnostic d'aléa de coulées d'eaux boueuses et enfin de thésauriser pour mettre en œuvre des solutions d'aménagements durables pour prévenir des inondations et risques de coulées de boue.

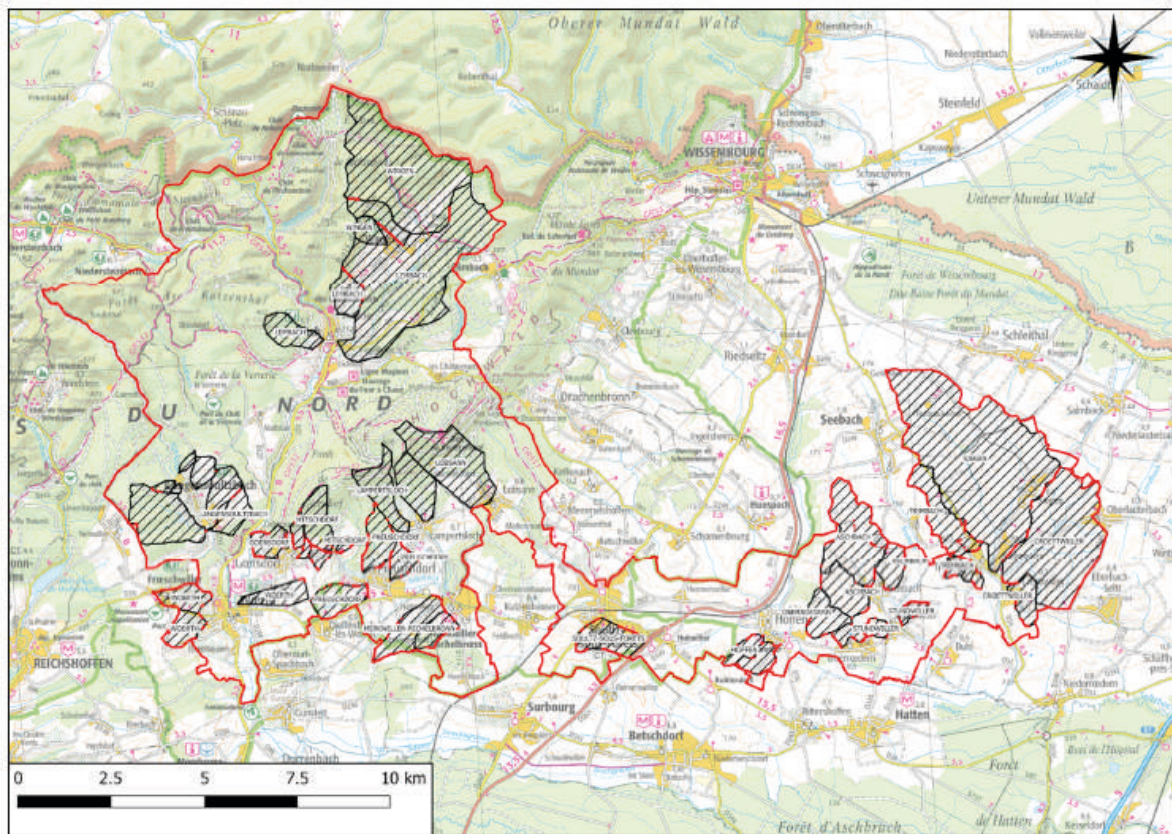
La réalisation d'un diagnostic complet à l'échelle du territoire

A Surbourg, les pluies du 24 juin 2021 ont relancé les discussions pour la lutte contre les inondations sur la commune. Une étude de maîtrise d'œuvre complète sera donc engagée début 2025 avec le recrutement d'un bureau d'études pour définir le risque d'inondation sur la commune et étudier différents scénarii d'ouvrage de rétention.

A Reimerswiller, le SDEA a finalisé une étude hydrologique et hydraulique sur le secteur soumis régulièrement aux coulées de boue. Cette étude a permis de dimensionner des aménagements qui permettront de diminuer significativement l'impact d'un orage de période de retour centennal sur ce territoire. Deux parcelles agricoles situées en bordure du Lienenbach seront transformées en zone d'expansion de crue. Ces décaissements permettront ainsi de tamponner plus de 2 500 m³ en cas de crue du Lienenbach. L'année 2025 permettra d'avancer sur les études complémentaires, réglementaires et sur le foncier. Les travaux sont espérés en 2026.

Les têtes de bassins versants de la Sauer et du Seltzbach sont vulnérables aux phénomènes d'inondations par débordements de cours d'eau et ruissellements. En attestent les événements récents de janvier et février 2024.

Face à la sensibilité du territoire à cette problématique, le parti a été pris d'engager la réalisation d'une étude de ruissellement globale afin de s'inscrire dans une stratégie de prévention et dans le cadre de la préservation des espaces naturels. Cette étude s'est concentrée sur les petits bassins versants non traités dans le cadre de l'étude Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) portée par l'Etat (Cf. carte ci-contre). La Communauté de communes de l'Outre-Forêt a souhaité s'inscrire dans cette démarche globale.



Localisation des bassins versants étudiés

Cette étude engagée depuis l'été 2022, concernant les communes d'Aschbach, Hoffen, Oberroedern, Stundwiller et Sultz-sous-Forêts, a été réalisée par le groupement DHI, ARTELIA et LIOSE. En 2023, les prestataires ont procédé à l'analyse hydrologique et hydraulique du territoire, permettant de cartographier les axes de ruissellements, les zones de débordements, d'identifier les points hydrauliques limitants et de définir la vulnérabilité du territoire. Ce diagnostic complet a été présenté aux élus et leur a permis d'appréhender les différents niveaux de protection :

- La mise en place d'un schéma d'aménagement : limiter les phénomènes d'inondation en s'appuyant sur les solutions les plus naturelles et durables possibles (renaturation, hydraulique douce, préservation des espaces, pratiques agricoles, création de zones humides, noues paysagères). L'objectif de protection correspond à une période de retour de 2 ans
- Le niveau de protection supérieur correspond à la mise en place d'un programme d'aménagement qui reprend les solutions du schéma d'aménagement couplé à des solutions de ralentissement (redents, ralentissement dynamique, surstockage...) permet d'atteindre un niveau de protection intermédiaire (période de retour de 30 ans) voire ambitieux (période de retour de 100 ans).

Des visites sur le terrain se sont tenues le 13 novembre dernier permettant d'appréhender plus facilement les aménagements proposés. Le chiffrage des ouvrages pressenti est attendu pour le premier semestre 2025 laissant augurer une hiérarchisation de ces aménagements en fonction du ratio coût d'investissement / niveau de protection au courant du second semestre 2025.

Zoom sur l'entretien de l'ancien et nouveau Seltzbach

Sur le ban communal de Hatten, le nouveau et l'ancien Seltzbach cheminent en parallèle sur environ 4 km, avec une grande majorité des débits transitant dans le nouveau, l'ancien étant faiblement alimenté, en particulier à l'étiage.

Le SDEA a été sollicité pour des problématiques importantes d'érosion sur le nouveau Seltzbach. En effet, la morphologie rectiligne et le profil en long étagé de ce cours d'eau creusé de la main de l'Homme ne permet pas de faire transiter sans perturbations la majorité des débits du Seltzbach.

En parallèle de ce tracé, l'Ancien Seltzbach, qui correspond au cours d'eau historique reçoit aujourd'hui seulement une faible part des débits, alors que sa morphologie est bien plus adaptée (méandres, fond de lit naturel en substrat graveleux, berges végétalisées, ripisylve diversifiée, etc.).

Le SDEA prévoit donc de modifier la répartition des débits afin de renvoyer la majorité des débits vers l'ancien Seltzbach, en conservant toutefois le tracé du nouveau Seltzbach comme décharge de crue, ceci pour éviter d'augmenter l'inondabilité du secteur.

S'agissant de parcelles privées, les démarches de négociations foncières sont actuellement en cours.



L'ouvrage de répartition drome



Le gros seuil qui assure la répartition

Point d'avancement sur la construction d'un ouvrage de rétention à Hohwiller

Les travaux de l'ouvrage de rétention de Hohwiller ont débuté fin octobre 2024 par la réalisation des travaux préparatoires et la création d'un fossé provisoire de contournement permettant de reprendre les eaux de drainage et du cours d'eau existant. Il permettra de stocker un volume d'environ 4 100 m³ ce qui correspond à un orage d'une occurrence centennale : 1 risque sur 100 d'apparition chaque année.

L'opération consiste à creuser le futur bassin et utiliser les déblais extraits pour créer une digue en terre afin d'augmenter le volume de stockage. La terre du site devra subir un traitement aux liants hydrauliques pour augmenter sa résistance et faciliter sa mise en œuvre sous forme d'une digue.

Les conditions météorologiques devront être favorables cet hiver pour l'exécution des terrassements et du traitement de sol. C'est l'entreprise HERRMANN TP qui a été retenue pour la réalisation de ces travaux avec pour objectif de finaliser l'ouvrage au plus tard au printemps 2025 avant la période à risque de coulées de boue



Fossé provisoire de reprise des eaux

ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri à la source des déchets alimentaires s'est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers. Les biodéchets représentent en effet au niveau national le tiers de nos déchets ménagers. Des bornes d'apport volontaire ont ainsi été déployées sur tout le territoire accompagnées d'une distribution individuelle de bioseaux et de sacs en papier kraft.

	2023	2024
Tonnage collecté en kg	1 697 610	1 197 600
Poids / habitant	104	74



Après une année de collecte de biodéchets, force est de constater que les résultats obtenus sont dans la droite lignée des objectifs fixés par la loi. Une baisse de 30% de déchets collectés a été constatée en 2024.

Des réflexions à venir quant au modèle actuel de facturation

Pour rappel, la tarification inclue l'abonnement au service, le poids des déchets produits (bac OMR brun) mais également les frais inhérents aux bacs bleus/jaunes (tri sélectif) et enfin l'accès aux déchetteries qui génèrent certes des recettes par la valorisation des déchets mais qui ne compensent pas le coût réel du service. A noter que la participation financière de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt à l'adhésion au SMICTOM s'élève à près de 1,7 millions d'euros.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le positionnement du conseil communautaire quant à l'application potentielle d'une nouvelle tarification à compter de 2025 n'est pas connu.



SERVICES ASSOCIÉS

PRIX DE VENTE BACS ORDURES MÉNAGÈRES ET COMPOSTEURS

120L sans cadenas	26 €
120L avec cadenas	73 €
240L sans cadenas	40 €
240L avec cadenas	87 €
Composteurs	30 €

ACCÈS DÉCHÈTERIE - PARTICULIERS

Badge perdu, détérioré ou non restitué	5 €
Entre 21 et 30 passages/an	5 €/passage
Au-delà de 30 passages/an	50 €/passage

Les professionnels sont facturés par le SMICTOM

CONTACT

Service facturation redevance ordures ménagères
facturation@cc-outreforet.fr - 03 88 05 69 46

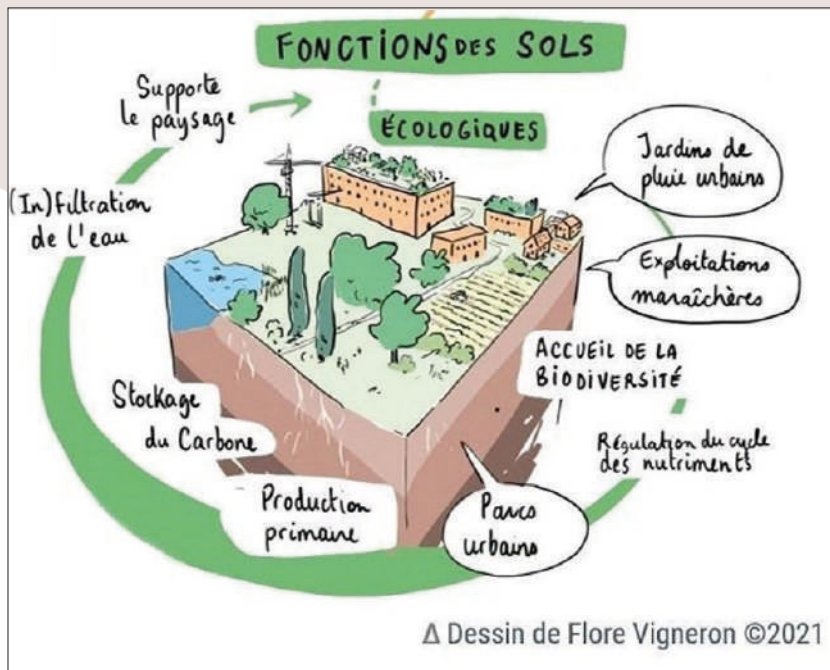
DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE À LA LOI ZAN : CAP VERS LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

La lutte contre l'artificialisation des sols représente aujourd'hui un enjeu majeur pour limiter le réchauffement climatique, un sol artificialisé n'absorbant plus de dioxyde de carbone.

La loi « **Climat et résilience** » du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050. Cette loi vise à mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols.

Artificialisation : altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol

Ces objectifs sont intégrés dans les documents de planification régionale (SRADDET notamment) et déclinés dans les documents d'urbanisme au niveau de chaque collectivité territoriale (SCoT, Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ou PLU)



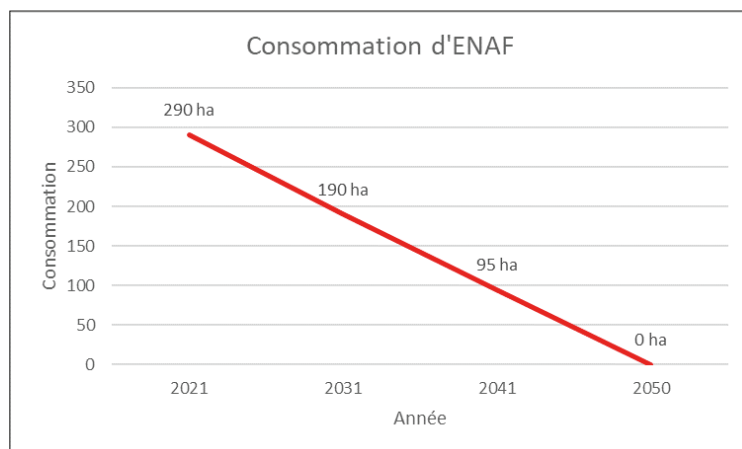
La prise en compte des objectifs ZAN dans le projet de révision du SCoT de l'Alsace du Nord arrêté le 3 juillet dernier

Après plusieurs années de travail, les élus du Comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord ont arrêté le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) le 3 juillet 2024.

Le SCoT de l'Alsace du Nord définit le nouveau cadre de développement des 105 communes du territoire, regroupées en 6 intercommunalités. Il est le vecteur d'un modèle de développement où s'équilibrent croissance économique et démographique, respect de l'environnement, équité sociale et solidarité territoriale. En assurant la qualité de vie des habitants, le SCoT se donne les moyens de conforter l'attractivité de l'Alsace du Nord et sa place aux portes de grandes métropoles européennes, Strasbourg et Karlsruhe.

Le SCoT intègre désormais la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) 2050 introduite par la Loi Climat et résilience du 22 août 2021, qui vise à réduire progressivement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que l'artificialisation des sols.

- 2021-2030 : réduction d'au moins 50% de la consommation foncière constatée sur la période 2011-2021,
- 2031-2040 puis 2041-2050 : réduction du rythme d'artificialisation par tranche de 10 ans,
- A partir de 2050 : chaque hectare artificialisé devra être compensé



Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF)

L'arrêt du projet de SCoT a ouvert une seconde phase de la procédure de révision, comprenant la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique qui interviendra début 2025. L'approbation est projetée au cours du premier semestre 2025.

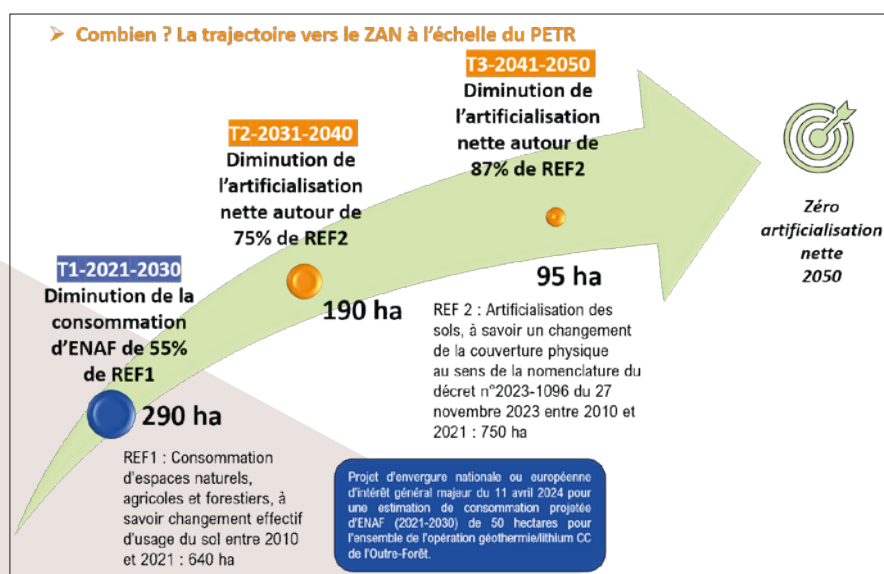


@PETR Alsace du Nord

Arrêt du SCoTAN en comité syndical le 3 juillet 2024

Quelles articulations avec les documents d'urbanisme de la Communauté de communes ?

En tant que document d'urbanisme et de planification stratégique, le SCoT approuvé s'imposera aux documents d'urbanisme du territoire de l'Outre-Forêt, doté de 7 PLUs communaux et d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui devront être révisés pour assurer leur compatibilité avec les nouvelles orientations du SCoT. Les objectifs renouvelés du SCoT seront ainsi intégrés dans les documents d'urbanisme révisés qu'il s'agisse par exemple de réduction de la consommation foncière, de politique de l'habitat, de développement économique, ou encore de mesures d'adaptation au changement climatique.



@PETR Alsace du Nord et ADEUS

Au total, la Communauté de communes dispose de 26 hectares pour la période 2021-2030 qui devront être répartis entre les domaines :

- de l'habitat,
- du développement économique
- et des équipements et infrastructures.

Le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols, imposé par la loi Climat et Résilience et validé lors de la séance du conseil communautaire du 6 novembre dernier, a mis en exergue une consommation de 3,7 hectares d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) sur la période 2021 à 2023 soit une consommation moyenne d'environ 1,23 ha/an inférieure à la moyenne prévue pour la période 2021 - 2030 (2,6ha/an). La Communauté de communes est par conséquent dans la droite lignée des obligations de la loi ZAN.

A noter que 89% de la consommation correspond à la construction de logements neufs, les 11% restants correspondent à de la consommation d'ENAF pour la construction de structures périscolaires.

Le premier semestre 2025 sera consacré à engager les démarches de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les documents supra communautaires à l'instar du SCoT, à commencer par le recrutement d'un bureau d'études spécialisé.

Répartition par EPCI	2021-2030		2031-2040		2041-2050	
	FONCIER TOTAL PAR EPCI (ha)	dont prévisible pour équipements et infrastructures collectives et des réseaux de transport MUTUALISÉS SCoT	FONCIER TOTAL PAR EPCI (ha)	dont prévisible pour équipements et infrastructures collectives et des réseaux de transport MUTUALISÉS SCoT	FONCIER TOTAL PAR EPCI (ha)	dont prévisible pour équipements et infrastructures collectives et des réseaux de transport MUTUALISÉS SCoT
CA Haguenau	152		93		49	
CC Basse Zorn	32		21		11	
CC de l'Outre-Forêt	26		17		9	
CC Pays de Niederbronn-les-Bains	24		15		7	
CC Pays de Wissembourg	24		15		7	
CC Sauer-Pechelbronn	23		14		6	
Total pour les EPCI	281		175	15	89	6
TOTAL SCoT Alsace du Nord	290	9	190	15	95	6



**Meilleurs vœux
pour cette nouvelle année
2025**

ASCHBACH | BETSCHDORF | HATTEN | HOFFEN | KEFFENACH | MEMMELSHOFFEN | OBERROEDERN | RETSCHWILLER
RITTERSHOFFEN | SCHOENENBOURG | SOULTZ-SOUS-FORÊTS | STUNDWILLER | SURBOURG